

Créer un organisme de réglementation de la vérification de classe mondiale



**Contribuer à la confiance du public envers
l'intégrité de l'information financière des
émetteurs assujettis au Canada en favorisant
une vérification indépendante de haute qualité.**

Table des matières

1	MANDATS DU CCRC
2	RAPPORT DU PRÉSIDENT
5	MEMBRES DU CONSEIL DU CCRC
6	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
12	COMITÉ DE GESTION DU CCRC
13	ACTIVITÉS D'INSPECTION
16	RAPPORT DE GESTION
20	ÉNONCÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
21	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
22	ÉTATS FINANCIERS
30	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

1. Exigences de participation

Établir les exigences de participation pour les cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis au Canada, et en surveiller l'application.

2. Inspections de la qualité

Superviser la mise en œuvre d'un programme d'inspection professionnelle dans les cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis au Canada, et en surveiller l'efficacité continue.

3. Discipline

Élaborer et mettre en œuvre un programme de mesures disciplinaires applicables aux cabinets ou aux personnes qui, de l'avis du CCRC, n'ont pas exécuté des vérifications conformément aux normes professionnelles.

4. Normes professionnelles

Surveiller et soutenir l'élaboration continue des normes canadiennes et internationales de comptabilité, de vérification et d'indépendance.

5. Communications

Faire connaître le CCRC en informant les participants des marchés financiers au Canada et à l'échelle internationale de son rôle, de ses activités, de ses constatations et de ses opinions.

6. Formation et sensibilisation

Créer un programme d'échanges continus entre les autorités de réglementation, la profession comptable, les entreprises et les universitaires, concernant :

- a) les meilleures pratiques de vérification des émetteurs assujettis;
- b) les questions d'actualité relatives à la profession de vérificateur, en particulier celles qui ont une incidence sur la qualité des vérifications.

7. Échelle internationale

- a) Coordonner, avec les homologues internationaux ou avec une entité de surveillance transnationale l'inspection des cabinets de vérification canadiens qui vérifient les états financiers de sociétés ouvertes inscrites dans d'autres pays que le Canada.
- b) Coordonner, avec les homologues internationaux ou avec une entité de surveillance transnationale l'inspection des cabinets de vérification établis à l'extérieur du Canada qui vérifient une partie ou la totalité des états financiers d'un émetteur assujetti canadien.



“Le CCRC dispose d’une assise solide et se trouve à présent à un carrefour déterminant de son existence, prêt à passer à la prochaine phase de son développement.”

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Rehausser la qualité de la vérification



“Le CCRC vise à préserver et améliorer sa position parmi les organismes de réglementation les plus importants au monde.”

Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Au cours de ses six premières années d’activité, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a apporté une importante contribution à la qualité de la vérification au Canada en élaborant et mettant en œuvre un programme de surveillance des cabinets de vérification qui vérifient les états financiers des émetteurs assujettis au Canada.

Le travail d’inspection des cabinets de vérification constitue l’essence de ce programme. Il s’agit de vérifier qu’ils disposent de politiques et procédures saines et efficaces pour mener des vérifications conformes aux normes de comptabilité et de vérification généralement reconnues et aux normes professionnelles connexes. Ce programme vient en appui à la mission du CCRC qui est de contribuer à la confiance du public envers l’intégrité de l’information financière des émetteurs assujettis au Canada, et ce, en favorisant une vérification indépendante de haute qualité.

Le CCRC dispose d’une assise solide et se trouve à présent à un carrefour déterminant de son existence, prêt à passer à la prochaine phase de son développement. Il vise à préserver et améliorer sa position parmi les organismes de réglementation les plus importants au monde. Ainsi, il sera bien positionné pour remplir sa mission au nom de tous les intervenants

qui se fient à la qualité des états financiers des émetteurs assujettis, y compris le public investisseur. Le passage à la prochaine phase de développement permettra aussi au CCRC de fournir aux cabinets de vérification une rétroaction à valeur ajoutée portant sur la qualité de la vérification, de contribuer plus efficacement au développement des normes de comptabilité et de vérification et de se positionner encore davantage en tant qu’organisme de réglementation rentable.

Les responsabilités relatives à la qualité et l’exactitude des états financiers et à la vérification afférente incombent respectivement à l’émetteur assujetti et à son vérificateur. Le CCRC apporte sa contribution en s’assurant de la vigueur et de l’efficacité des politiques et procédures des cabinets de vérification et en amenant ces derniers à corriger sans tarder les défauts de ces politiques et procédures.

Les résultats des inspections menées par le CCRC en 2009 auprès des cabinets qui vérifient les émetteurs assujettis confirment que la situation de la vérification au Canada est saine. Le niveau élevé d’engagement des cabinets de vérification envers la qualité de la vérification apparaît de façon évidente dans le programme d’inspection du CCRC.

En 2009, le CCRC a instauré un certain nombre de changements qui étaient nécessaires pour se positionner en vue de la prochaine phase. La première initiative clé a consisté à mettre sur pied un plan stratégique de ressources humaines pour restructurer l'organisme et entraîner une plus grande productivité et une meilleure reddition de comptes. De plus, le Conseil et la direction ont mis en œuvre un nouveau plan stratégique qui définit l'orientation de l'organisme pour les trois prochaines années. Il figure sur le site Web du CCRC.

Plan stratégique

Le Conseil d'administration du CCRC a tenu une réunion avec la direction en avril et une autre en septembre, afin d'élaborer le nouveau plan stratégique qui a été adopté en novembre 2009. La nouvelle vision stratégique du CCRC se résume comme suit : « être perçu comme un organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial à la fois sur notre territoire et à l'échelle internationale. » Pour concrétiser cette vision, le mandat et la mission du CCRC doivent être clairement compris par les milieux d'affaires, le public investisseur et les autres parties prenantes. Des investissements importants dans la gestion des ressources humaines, la méthodologie d'inspection, la technologie et les systèmes, les relations avec les intervenants et les affaires réglementaires permettront au CCRC de concrétiser cette vision et d'offrir qualité et pertinence à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial pour le 21^e siècle.

Partenariats internationaux

Le CCRC consulte d'autres organismes de réglementation et collabore activement avec eux, au Canada et dans le monde entier, pour apprendre à travailler ensemble plus efficacement dans le but d'accroître la qualité de la vérification et de garantir l'intérêt public. Une telle coopération est essentielle pour que le CCRC réponde à son mandat, étant donné la nature internationale de nombreux émetteurs assujettis canadiens et l'importance des réseaux internationaux des cabinets de vérification. En outre, cette coopération procure au CCRC des occasions d'acquérir de l'expérience auprès de ses homologues et d'aider d'autres organismes de réglementation de la vérification.

Créer des partenariats internationaux

Le CCRC participe à l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) qui encourage les échanges sur les techniques d'inspection des vérificateurs, les résultats d'inspection et l'amélioration de la qualité de la vérification. L'IFIAR continue à croître et, à la fin de 2009, ses membres représentent plus du tiers de la centaine de pays qui ont mis en place des organismes dont le mandat est semblable à celui du CCRC.

Dans le cadre de la responsabilité du CCRC comme partenaire international de l'IFIAR, j'assume

désormais la charge de présider le Comité des politiques publiques mondiales (GPPC)/Groupe de travail de l'IFIAR. Le Groupe de travail inclut des représentants des six plus grands réseaux comptables internationaux ainsi que des membres de l'IFIAR; il a instauré un forum de discussion de sujets portant sur la qualité de la vérification et intéressant les membres du GPCC tout comme ceux de l'IFIAR.

Le CCRC collabore avec d'autres organismes de réglementation dans le monde pour augmenter l'efficacité de la surveillance de la vérification en concluant des accords qui permettent de se fier aux travaux effectués par chacun. La Commission européenne a fait une avancée importante en approuvant en février 2010 l'équivalence du CCRC conformément à la directive de vérification réglementaire 2006/43/EC. Pour s'assurer que des services de vérification de haute qualité sont fournis à l'échelle mondiale, la coordination et la coopération internationales sont nécessaires au niveau des organismes de réglementation de la vérification. L'Union européenne, au nom de ses États membres, a collaboré avec le CCRC et échangé des informations sur le mandat, la vision, la méthodologie d'inspection, les compétences et capacités du personnel. La décision permet aux États membres de l'Union européenne de conclure des ententes bilatérales avec le CCRC sur les échanges de documents de travail concernant les inspections de vérification. Le CCRC cherche à conclure des accords d'équivalence semblables avec plusieurs autres pays.

Le principal partenariat international du CCRC se poursuit avec le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). Le CCRC entretient une excellente relation de travail avec le PCAOB, et les deux organismes mènent des inspections conjointes depuis 2004.

Gouvernance

En 2009, le CCRC a apporté un certain nombre de modifications à sa structure de gouvernance pour améliorer la reddition de comptes, l'efficacité et la collaboration de l'organisme avec les organismes provinciaux de réglementation de l'expertise comptable. Les modifications suivantes sont entrées en vigueur en avril 2009 et ont été entièrement mises en œuvre :

- Un autre membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières a été ajouté au Collège des gouverneurs.
- Le président de l'Institut des comptables agréés du Canada a été remplacé au sein du Collège des gouverneurs par un comptable professionnel ayant de l'expérience en supervision de la réglementation/vérification.

- Les exigences que devront rencontrer les organismes de supervision provinciaux pour devenir membres des organismes de réglementation de la vérification ont été définies plus précisément.
- Au moins quatre et au plus cinq des membres du conseil d'administration du CCRC doivent être des comptables professionnels.
- Des comités consultatifs de chaque groupe professionnel d'organismes provinciaux de réglementation de la vérification ont été mis sur pied pour maintenir des liens étroits et une collaboration continue avec ces organismes.

La Loi sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes (Ontario) est entrée en vigueur le 30 juin 2009. Cette nouvelle législation en Ontario exige que le Collège des gouverneurs atteste à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qu'il a examiné notre rapport annuel et qu'il est convaincu que le Conseil a exercé son mandat d'une manière compatible avec l'intérêt public qu'il y a à maintenir l'intégrité de l'information financière présentée par les émetteurs assujettis de même que les objectifs du Règlement 52-108 sur la surveillance des vérificateurs. En vertu de cette législation, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario soumet ensuite le rapport annuel, son évaluation et ses recommandations, le cas échéant, au Ministre des finances qui doit déposer le rapport devant l'Assemblée. Dès que le rapport

aura été déposé, il sera disponible sur le site Web du CCRC.

À la suite des modifications de la structure de gouvernance du CCRC ou de l'expiration de leur mandat, quatre administrateurs ont quitté le conseil en 2009 : Jane Halford, CA, Daniel McMahon, FCA, Robert Bertram et Ted Newall. Je les remercie de la contribution judicieuse et remarquable qu'ils ont apportée au CCRC.

En 2009, quatre nouveaux administrateurs ont été nommés au conseil du CCRC : Ian Bourne, Guy Fréchette, FCA, Gary Porter, CA, FGCA et Peter W. Roberts, FCA, CPA, ICD.D.

Conclusion

C'est mon deuxième rapport en tant que président du CCRC et j'aimerais remercier mes collègues du conseil d'administration pour leurs efforts et le soutien qu'ils m'ont apporté en 2009.

Je tiens aussi à remercier Brian Hunt, directeur général du CCRC, l'équipe de direction et le personnel pour leur travail assidu et leur appui. Je suis impatient de continuer à travailler de concert avec le conseil et la direction pour réaliser notre vision de bâtir un organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial.



Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL



Membres du conseil du CCRC



Nick Le Pan
PRÉSIDENT DU CONSEIL

ANCIEN SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA, ONTARIO



Wendy K. Dobson
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

PROFESSEURE ET CODIRECTRICE DE L'INSTITUTE FOR INTERNATIONAL BUSINESS, JOSEPH L. ROTMAN SCHOOL OF MANAGEMENT, UNIVERSITÉ DE TORONTO, TORONTO, ONTARIO



Robert Bertram

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, TORONTO, ONTARIO



Ian Bourne

PRÉSIDENT, BALLARD POWER INC., ADMINISTRATEUR DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES DE TRANSALTA CORPORATION, CALGARY, ALBERTA



Ken Crump

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND, ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION DE COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE



Guy Fréchette

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE ERNST & YOUNG LLP ET ASSOCIÉ DIRECTEUR POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC



Ronald G. Gage

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, ERNST & YOUNG LLP, TORONTO, ONTARIO



Gary Porter

ANCIEN DIRECTEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PLACEMENTS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO ET CO-FONDATEUR RETRAITÉ DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, BROCKVILLE, ONTARIO



Jocelyn Proteau

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB ET ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA, DE LA FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC. ET DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC



Alain Rhéaume

FONDATEUR ET ASSOCIÉ RESPONSABLE, TRIO CAPITAL INC., ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC ET ANCIEN PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TELECOMMUNICATIONS, MONTRÉAL, QUÉBEC



Peter W. Roberts

ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES DE SIERRA WIRELESS, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ICABC, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU RISQUE ET DE GOUVERNANCE DE L'ICCA, WEST VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Créer un organisme de réglementation de la vérification de classe mondiale



“Notre objectif est d’effectuer des inspections disciplinées et de fournir des perspectives approfondies qui rehaussent grandement la qualité des vérifications.”

Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le titre de ce rapport annuel est : « Créer un organisme de réglementation de la vérification de classe mondiale ». La vision du CCRC, selon son nouveau plan stratégique, est de faire en sorte que le CCRC soit reconnu, tant au Canada qu’à l’international, comme organisme de réglementation de la vérification de classe mondiale.

Le processus de planification a également permis de dégager la préoccupation fondamentale de l’organisme pour l’avenir, soit le besoin d’augmenter la valeur offerte par le CCRC aux cabinets participants et aux autres principaux intervenants (commissions de valeurs mobilières, comités de vérification, émetteurs assujettis, la communauté des investisseurs et les homologues internationaux du CCRC).

Pour offrir une valeur accrue, il faut notamment communiquer les données d’inspection aux cabinets, incluant des observations sur les causes fondamentales apparentes des défaillances constatées au niveau de la vérification. Ces renseignements devraient permettre de mieux comprendre les obstacles qui diminuent la qualité des vérifications en raison de questions liées au risque de vérification et à des pratiques de vérification inadéquates. L’objectif du CCRC est d’effectuer des inspections disciplinées et de fournir des

perspectives approfondies qui rehaussent grandement la qualité des vérifications.

Les facteurs déterminants de réussite sont, notamment, des méthodes d’inspection rigoureuses à valeur ajoutée, des compétences techniques et professionnelles très avancées, une base réglementaire et législative étendue, des relations solides et productives avec les parties intéressées, des contrôles internes robustes et une gestion supérieure des ressources humaines.

Au cours des six premières années de son existence, le CCRC a largement contribué au secteur de la vérification au Canada. Dès sa fondation, il s’est rapidement lancé dans le recrutement d’experts techniques en la matière et dans la mise en œuvre d’une méthodologie d’inspection qui a ajouté une grande valeur pour les cabinets de vérification des émetteurs assujettis. Le CCRC est à un tournant décisif de son cycle de vie, et il doit maintenant mener ses activités de façon plus stratégique et faire la preuve de sa pertinence sous forme de valeur ajoutée pour les intervenants et cabinets participants du CCRC. Au moment où le CCRC franchit la prochaine étape de son développement, il devra miser sur ses réalisations et accroître sa capacité à titre d’organisme de réglementation de classe mondiale.

En 2009, le CCRC s'est focalisé sur trois initiatives clés pour mieux se positionner en vue de la prochaine étape de son développement : la création d'un plan de ressources humaines efficace, l'amélioration de sa méthodologie d'inspection et la préparation de son nouveau plan stratégique.

Ressources humaines stratégiques

Le CCRC est une organisation fondée sur le savoir du capital humain. Un investissement important et un engagement solide envers les éléments clés de la gestion des ressources humaines constituent la clé de son succès. L'un des facteurs de réussite déterminants du CCRC à l'avenir sera la capacité d'attirer, de retenir et de former des cadres et des employés professionnels. En 2009, le CCRC a fait un investissement important dans la préparation et la réalisation d'un plan de ressources humaines. La mise en œuvre de ce plan se poursuivra en 2010.

Le plan des ressources humaines a commencé par une nouvelle structure organisationnelle qui correspond aux besoins du CCRC en matière d'extensibilité en prévision de sa croissance, et par un cadre de reddition de comptes qui accroît la productivité et amplifie les possibilités de développement de carrière. Les besoins en formation technique ont été identifiés dans le plan stratégique suite à l'adoption des nouvelles normes canadiennes d'audit (NCA) et des normes internationales d'information financière (IFRS), respectivement en 2010 et en 2011.

Le plan des ressources humaines du CCRC identifie quatre initiatives.

Définir et renforcer la reddition de comptes dans tous les secteurs de l'organisation

Dans son évolution à titre d'organisme de réglementation, le CCRC prend plus conscience de l'obligation de reddition de comptes qui fait partie de son mandat. Pour réussir, le CCRC doit augmenter la responsabilisation à l'échelle de l'organisme de manière à clarifier les rôles, les responsabilités et les relations et à établir les récompenses et les conséquences appropriées.

Réussir grâce à nos gens

Outre le développement de profils pour chaque poste, le CCRC conçoit un cadre de responsabilisation et un système d'évaluation du rendement liés à la rémunération et à la progression de la carrière.

Mettre en œuvre la meilleure gestion des ressources humaines de sa catégorie

Comme il est indiqué ci-dessus, l'investissement du CCRC en formation technique sera accéléré vu l'adoption prochaine des IFRS et des NCA. Un programme de perfectionnement professionnel sera créé et des instructeurs seront formés afin de fournir au personnel la meilleure expérience d'apprentissage de sa catégorie en rapport avec le nouveau profil de compétence de l'organisation.

D'autres activités importantes sont l'établissement d'un nouveau système d'évaluation du rendement, de politiques en ressources humaines, de développement de carrière et de planification de la relève.

Recruter des professionnels de premier rang spécialisés en comptabilité, en vérification et en IFRS

La création de plusieurs postes dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle nécessite le déploiement d'efforts importants dans le recrutement pour accroître les capacités du CCRC et lui permettre de se préparer pour l'adoption des IFRS.

Établir une culture de consultation de haut rendement et de haute participation

Le CCRC mettra en place des processus et mécanismes afin de favoriser un rendement élevé par l'entremise d'investissements dans le perfectionnement professionnel et dans les mécanismes d'évaluation du rendement et de rémunération. Le personnel participera à la création de ces mécanismes, définira un ensemble de valeurs fondamentales pour le CCRC et participera à des échanges actifs et réguliers avec la haute direction.

Du point de vue du capital humain, les investissements du CCRC dans une nouvelle structure organisationnelle et dans des politiques et systèmes de ressources humaines, la définition et l'harmonisation des valeurs, la formation technique et le perfectionnement professionnel, devraient faire de l'organisation une destination de carrière pour les talents les plus prometteurs.

Activités d'inspection

La stratégie d'inspection du CCRC en 2009 était proactive et ciblée. Le CCRC s'est réuni avec les quatre grands cabinets comptables en décembre 2008 pour examiner leurs plans en réponse aux risques de

vérification posés par le ralentissement économique mondial et pour partager les attentes du CCRC, qui étaient que les cabinets devraient réaliser leurs vérifications de 2009 avec un niveau approprié de scepticisme professionnel.

Renforcer nos capacités fondamentales

En janvier 2009, le CCRC a organisé une Webémission concernant les importants défis relativement à l'information financière auxquels font face la direction, les conseils d'administration, les comités de vérification et les cabinets de vérification à cause du ralentissement économique mondial. Le CCRC a également souligné les attentes qu'il entretient envers les cabinets de vérification en ce qui concerne la réalisation de vérifications dans le contexte du ralentissement économique.

Les inspections de 2009 ont continué à être fondées sur le risque, en soulignant plus encore la réalisation des missions. Une attention particulière a été portée au travail de vérification effectué sur les postes des états financiers qui devraient être les plus touchés par le ralentissement économique.

Expansion des méthodologies d'inspection fondées sur le risque

Une priorité du CCRC est de continuer à faire évoluer sa méthodologie d'inspection pour la rendre plus stratégique, mieux capable d'évaluer les risques et

dotée d'une pertinence accrue pour les cabinets participants.

Les objectifs du CCRC pour 2010 comprennent une augmentation du nombre d'inspections ainsi que l'amélioration des critères d'évaluation des risques relativement au choix des cabinets et de dossiers. Le CCRC lancera également une consultation continue avec les cabinets concernant les risques et les attentes du CCRC pour les vérifications en 2010.

Plus spécifiquement, le CCRC examinera son processus d'analyse du risque lors du choix des cabinets à inspecter (nationaux et étrangers) avec un accent mis sur l'examen de dossiers de cabinets qui vérifient des émetteurs assujettis à risque élevé. Le CCRC examinera son analyse du risque avec d'autres organismes de réglementation afin de s'assurer qu'elle est assez robuste.

Le CCRC mènera des vérifications rapides de l'environnement relatif aux renseignements des émetteurs assujettis pour identifier les questions qui pourraient mériter un examen plus approfondi. Cela comprend le retraitement des états financiers suite à des erreurs comptables, des politiques comptables inhabituelles ainsi que des résultats financiers anormaux. Un examen approfondi peut comprendre la visite des vérificateurs et l'examen d'un dossier particulier.

Inspections de cabinets nationaux

Le CCRC a rencontré la direction des cabinets nationaux en décembre 2009 pour évaluer les facteurs qui pourraient affecter la qualité des vérifications et les inspections du CCRC en 2010. Parmi les sujets abordés :



- L'impact du ralentissement économique sur le fonctionnement des cabinets et la qualité des vérifications en particulier.
- La participation des cabinets aux conversions IFRS.
- La publication de nouvelles lignes directrices concernant de nouvelles questions en vérification ou en comptabilité.
- Des changements importants de direction ou de méthodologie.
- Les clients dont le risque est élevé et des modifications de la clientèle.

En 2010, le CCRC intensifiera les inspections des cabinets nationaux. Le CCRC examinera un plus grand nombre de dossiers, et plus d'inspections auront lieu dans des bureaux hors des grandes agglomérations du Canada.

Recours aux organismes provinciaux de réglementation et autres organismes de vérification

Le CCRC examinera ses processus afin de garantir que le niveau de coopération avec les organismes provinciaux de réglementation pour les inspections est adéquat. Cet examen comprendra la comparaison des ressources utilisées par chacun de ces organismes pour les inspections ainsi que l'évaluation par le CCRC des inspections effectuées par eux d'émetteurs assujettis à risque élevé. Le CCRC mènera des inspections additionnelles, si besoin est.

Le CCRC développera également un processus lui permettant de justifier la confiance accordée à des inspections réalisées par d'autres organismes de vérification sur des

cabinets étrangers qui vérifient des émetteurs assujettis canadiens. Cet exercice comprend une analyse des risques posés par les émetteurs assujettis canadiens inspectés par d'autres organismes de vérification et de réaliser des inspections conjointes de cabinets étrangers.

Normes et consultation

Pour que le CCRC produise l'impact désiré, il doit développer et mettre en place une culture de consultation efficace.

Créer une culture de consultation

À l'interne, cette consultation améliorée aura lieu entre le groupe des inspections du CCRC et le groupe des normes et de la consultation. Les transactions complexes et les dossiers à risque élevé représentent de l'expérience et une exposition au risque pour le personnel des normes et de la consultation qui collabore avec les équipes d'inspection. Le personnel des normes et de la consultation a un rôle à jouer dans l'amélioration des compétences techniques du personnel des inspections, notamment la connaissance des normes et de l'industrie. Ces personnes amélioreront également les capacités d'identification du risque et la consultation avec les cabinets. En 2010, le CCRC enverra des spécialistes techniques à toutes les équipes d'inspection de cabinets nationaux afin d'améliorer l'identification et la consultation pour les sujets importants.

Le groupe des normes et de la consultation augmentera également sa propre expertise technique dans les domaines de la comptabilité et de la vérification, notamment pour les IFRS et des sujets concernant des secteurs d'activités particuliers. Il développera des outils IFRS et NCA afin d'aider le personnel d'inspection à relever les défis posés par la transition.

À l'externe, le CCRC augmentera les consultations auprès de comités consultatifs d'experts et d'autres organismes de réglementation de la vérification. Le CCRC devrait avoir accès à des experts à l'échelle du pays pour parler de questions de normes professionnelles et également à l'échelle mondiale pour ce qui est de la transition du Canada aux IFRS et aux nouvelles NCA.

Le groupe des normes et de la consultation identifiera également les questions clés concernant les normes qui font l'objet de débats au niveau national et international et définira la position du CCRC concernant ces questions. Il surveillera les directives d'interprétation émises par les cabinets nationaux concernant l'application et l'interprétation des IFRS. Le développement de réseaux de consultation et l'amélioration de relations avec les autres parties intéressées sont d'autres aspects clés du programme des normes et de la consultation.

Le CCRC identifiera et contactera les personnes appropriées, tels des associés de vérification retraités ainsi que des membres de la communauté académique afin que ceux-ci fassent partie d'un comité de consultation externe indépendant. Le CCRC demandera également de l'aide de la part de ses contacts internationaux pour inviter les personnes appropriées à participer à ce comité.

Formation technique

Le CCRC continuera d'investir en formation technique au sujet des IFRS/NCA et des autres développements techniques/réglementaire.

Établir une base législative solide

Cet investissement comprend la mise en place d'une formation efficace et de qualité sur les IFRS et les NCA pour tout le personnel professionnel. Le conseil du CCRC reçoit également une formation sur les IFRS afin de mieux évaluer la réponse de la direction à ces nouvelles normes.

Le CCRC rencontre des cabinets nationaux pour évaluer leurs programmes de formation IFRS et il se servira des renseignements obtenus afin de développer un programme de formation IFRS de haute qualité pour le personnel professionnel du CCRC. Le CCRC demandera des commentaires de la part des quatre grands cabinets pour l'élaboration de formations sur les IFRS en 2010 et 2011 destinées au personnel professionnel du CCRC, avec l'accent mis sur des sessions de formation interactives qui se focalisent tant sur l'application que sur les réflexions de l'industrie. Le CCRC planifie également recruter des personnes de juridictions qui appliquent présentement les IFRS.

Législations

Le CCRC continue de demander des législations de la part de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada afin d'obtenir les pouvoirs et les protections dont il a besoin pour

remplir son mandat. Au plus grand degré possible, le CCRC a besoin de cohérence et d'uniformité législatives, afin que le CCRC, les cabinets de vérification et les émetteurs assujettis puissent clairement comprendre les règles en vertu desquelles le CCRC fonctionne.

Le CCRC demande quatre dispositions principales de la part de telles législations :

- La reconnaissance en tant qu'organisme de surveillance des vérificateurs.
- L'immunité – à condition d'agir selon les limites de son autorité et de bonne foi (d'autres organismes de réglementation ont déjà une immunité).
- La capacité de revoir les documents des clients dans les dossiers de travail d'un vérificateur même s'ils sont assujettis au secret professionnel de l'avocat, sans renonciation à ce privilège d'autre part.
- La protection contre l'obligation de remettre des renseignements spécifiques à de tierces parties concernant l'information qu'il reçoit ou qu'il génère.

La législation existante à ce jour comprend la Loi 7 au Québec, adoptée en 2006, et la *Loi sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes (Ontario)*, qui est entrée en vigueur le 30 juin 2009. La Colombie-Britannique a modifié sa *Loi sur les valeurs mobilières* pour le CCRC, mais ces modifications ne sont pas encore en vigueur. De même, le Québec a dernièrement sanctionné le projet de loi 74 pour modifier sa *Loi sur les valeurs mobilières* concernant un « organisme de surveillance des vérificateurs », mais ces modifications ne sont toujours



pas en vigueur. Le CCRC sait également que d'autres provinces étudient une législation similaire.

Accès aux renseignements confidentiels

Le CCRC continue de demander l'accès dans toutes les juridictions aux documents dans les dossiers de travail des vérificateurs qui sont assujettis au secret professionnel de l'avocat. Le CCRC, lors de ses inspections en 2009, s'est encore vu à plusieurs occasions refuser l'accès à certains renseignements en raison de prétentions au secret professionnel. Par conséquent, le CCRC peut uniquement offrir un aperçu avec réserve concernant la qualité des vérifications dans ces cas.

Consolider les relations clés

Les vérificateurs canadiens ont le pouvoir, en vertu de la loi, d'avoir accès à tous les renseignements d'entreprise, dossiers, etc. qui, selon eux, sont nécessaires pour leur examen afin qu'ils donnent leur opinion sur les états financiers d'une société. Ils demandent et obtiennent les documents et renseignements qui sont assujettis au secret professionnel de l'avocat.

De tels documents et renseignements sont souvent importants pour les états financiers des émetteurs et le vérificateur doit les voir afin de déterminer si les risques et les incertitudes qui y figurent ont été correctement identifiés dans les états financiers.

Les vérificateurs, afin de respecter les normes professionnelles, doivent

conserver des dossiers de travail de vérification qui permettent à un autre vérificateur, à une date ultérieure, de comprendre le fondement de l'opinion du premier vérificateur à propos des états financiers. Afin de respecter ces normes, le vérificateur doit déterminer ce qui sera compris dans leurs dossiers de travail de vérification – et ceci peut inclure certains documents et renseignements confidentiels qu'ils ont examinés.

Afin de remplir son mandat, le CCRC doit voir ce qu'a conservé le vérificateur dans ses dossiers de travail pour respecter ces normes et ce sur quoi le vérificateur s'est fondé pour arriver à son opinion. Ceci comprend, en particulier, les questions de nature sensible et potentiellement importante, où les vérificateurs doivent faire la plus grande preuve de jugement professionnel.

Si des documents ou des renseignements pouvaient être non remis au vérificateur sur la prétention qu'ils sont confidentiels, le vérificateur ne pourrait pas remplir son mandat. Si le CCRC ne peut pas voir ce que le vérificateur a choisi d'inclure dans ses dossiers de travail, y compris les documents et les renseignements confidentiels, il ne peut remplir son mandat.

Il serait bon de noter que les organismes de réglementation homologues du CCRC au Royaume-Uni et aux États-Unis ont l'autorité nécessaire pour avoir accès à de tels documents confidentiels.

Le CCRC demande une législation dans toutes les juridictions qui lui permettra d'avoir accès à tout le dossier de travail des vérificateurs – tout en s'assurant que le secret professionnel de l'avocat ne soit aucunement nié ou diminué par

un tel accès. Les obligations de confidentialité du CCRC et son droit de ne pas être tenu de divulguer des renseignements à de tierces parties concernant l'information qu'il reçoit ou qu'il génère devraient être clairement indiqués.

Il est de l'avis du CCRC qu'une telle législation ne ferait pas que protéger le secret professionnel de l'avocat – il le prolongerait.

Consolider les relations

La création de relations avec les parties intéressées clés, notamment les comités de vérification, la communauté des investisseurs et les contreparties internationales, est un aspect critique du succès du CCRC. Ces relations aideront à établir la confiance en la mission, la contribution et le mandat du CCRC.

Le CCRC continuera également à créer des relations avec les cabinets de vérification, grâce à des réunions régulières avec la direction des cabinets lors des phases de planification, d'exécution et de rapports des inspections afin de s'assurer de la gestion du risque, de l'uniformité, de l'efficacité et de la valeur ajoutée de chaque inspection.

Le CCRC se fonde sur sa réputation en tant que membre fondateur et participant actif à l'IFIAR et il tente d'obtenir une réciprocité internationale avec des organismes de réglementation de la vérification.

L'établissement d'étroites relations avec les partenaires internationaux favorisera aussi la capacité du CCRC à conclure des accords de réciprocité du point de vue de la dotation en personnel, notamment en ce qui a trait à un personnel chevronné dans le domaine des IFRS. L'amélioration des relations

internationales augmentera les occasions de consultation du CCRC concernant les questions d'interprétation/d'application des IFRS. Le recrutement de personnel chevronné en IFRS et le secondement du personnel du CCRC à l'international représente des occasions à potentiel important d'un point de vue de gestion des ressources humaines.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais remercier notre président, M. Nick Le Pan, le conseil d'administration et le personnel pour toute l'aide qu'ils

m'ont apportée lors de ma première année en tant que directeur général.

Avec la base robuste du CCRC à l'appui, il me tarde de travailler avec eux, avec les cabinets de vérification ainsi qu'avec les autres parties intéressées du CCRC afin de mettre en œuvre la vision du CCRC de devenir un organisme de réglementation de la vérification de classe mondiale.



Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comité de gestion du CCRC



Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Kenneth J.A. Vallillee, FCA
PREMIER VICE-PRÉSIDENT
DES INSPECTIONS



Galt Arthur, FCA
VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR
DES SYSTÈMES D'INFORMATION



Donald J. Cockburn, FCA
VICE-PRÉSIDENT



Kam Grewal, CA, CPA
VICE-PRÉSIDENT DES NORMES



Marial Stirling, CA, LLB
VICE-PRÉSIDENTE ET
AVOCATE CONSEIL

Améliorer la qualité de la vérification par des inspections fondées sur le risque

Introduction

Au 31 décembre 2009, il y avait 294 cabinets de vérification participants inscrits auprès du CCRC. Au cours de l'année 2009, 45 cabinets se sont inscrits auprès du CCRC et 23 cabinets ont décidé de mettre fin à leur inscription auprès du CCRC.

En 2009, le CCRC a inspecté 53 cabinets et a examiné 212 missions de vérification dans le cadre de son processus visant à s'assurer de l'efficacité et de la mise en œuvre des politiques et procédures des cabinets de vérification en matière de normes comptables et de normes de vérification.

Le CCRC n'a pas réalisé d'enquêtes en 2009.

Les inspections ont visé :

- Inspections de six cabinets nationaux canadiens et examens de 118 missions de vérification exécutées par ces cabinets.
- Inspections récurrentes de 28 cabinets régionaux ou locaux et 19 inspections de suivi; dans le cadre de ces inspections, le CCRC a examiné 94 dossiers de mission de vérification.

Outre les inspections menées par le CCRC, des organismes comptables professionnels provinciaux ont inspecté

67 cabinets qui vérifient les états financiers d'émetteurs assujettis.

Le CCRC sélectionne pour examen les dossiers de vérification des émetteurs assujettis à l'aide d'une méthode fondée sur le risque. Lors des inspections de 2009, le CCRC a intensifié son attention et son intérêt sur l'exécution des missions de vérification. Lors de ces inspections une attention particulière a été portée au travail de vérification effectué sur les éléments des états financiers qui sont les plus touchés par le ralentissement économique.

Le CCRC a aussi précisé dans ses rapports aux cabinets inspectés en 2009 des modifications aux processus de vérification qui, à son avis, offrent les meilleures chances d'améliorer la qualité de la vérification.

Huit consultants contractuels, essentiellement spécialisés dans les domaines de la fiscalité, des technologies de l'information et de l'évaluation, ont assisté les 23 membres du personnel d'inspection du CCRC en 2009.

Résultats des inspections

Les résultats des inspections des cabinets qui vérifient les émetteurs assujettis effectuées en 2009 par le CCRC montrent que l'état de la vérification au Canada est sain. Le haut niveau d'engagement des cabinets de vérification envers la qualité de la vérification apparaît de



façon évidente dans le programme d'inspection du CCRC. À l'avenir, les cabinets devront continuer à se préoccuper de la qualité de la vérification, malgré les pressions sur les coûts de la vérification que plusieurs d'entre eux ressentent et la situation économique difficile qui prévaut au Canada et dans le monde.

Cabinets nationaux

Les six cabinets nationaux du Canada assurent la vérification d'émetteurs assujettis qui représentent plus de 93% de la capitalisation boursière, si l'on utilise ce critère.

Le CCRC a inspecté ces cabinets en 2009 en utilisant des données provenant de plusieurs bases de données externes pour déterminer les missions à risques élevés. Le CCRC a ensuite comparé les missions à risques élevés qu'il avait déterminées aux listes des cabinets et a examiné les différences. Après avoir sélectionné les dossiers de missions de vérification, le CCRC a effectué une évaluation des états financiers et de l'information publique associée pour déterminer quels risques liés à la vérification des états financiers feraient l'objet d'un examen ciblé du CCRC.

Le CCRC a constaté plusieurs exemples d'excellent travail de vérification dans les dossiers qu'il a examinés en 2009. Toutefois, il subsiste des domaines qui doivent être améliorés. Les problèmes et les domaines à améliorer que le CCRC a notés le plus souvent en 2009 concernent les éléments suivants :

- Renforcement du rôle de l'examen du contrôle de qualité de la mission.
- Amélioration de l'évaluation des erreurs non corrigées.

- Amélioration de la transparence de l'information que les cabinets communiquent aux comités de vérification.
- Amélioration de la qualité et de la transparence des états financiers.

Le CCRC croit que des améliorations dans ces domaines réduiraient la probabilité de problèmes dans les missions de vérification liés aux normes de vérification et aux normes comptables et hausseraient la qualité de la vérification. Dans certains cas, ces domaines relèvent avant tout de la responsabilité des émetteurs assujettis et non pas de celle des cabinets de vérification.

Dans le cadre de ses examens, le CCRC a découvert que deux missions de vérification n'avaient pas été menées conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR), puisqu'il y avait de nombreuses défaillances importantes du point de vue des NVGR. En outre, des améliorations de la stratégie de vérification ont été nécessaires afin de se conformer entièrement aux NVGR pour un petit nombre de missions.

Il y a eu une mission pour laquelle les états financiers n'étaient pas conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un travail additionnel de vérification est nécessaire pour déterminer si les états financiers d'un petit nombre de missions de vérification devraient être retraités.

Cabinets régionaux ou locaux

En 2009, les inspections du CCRC ont eu recours à une méthode conçue expressément pour les cabinets régionaux ou locaux. Les cabinets régionaux ou locaux sont exploités dans un environnement différent de celui des grands cabinets

et ont habituellement des systèmes de contrôle de la qualité moins complexes. La nouvelle méthode du CCRC a été conçue pour s'intéresser plus efficacement aux aspects du fonctionnement de ces cabinets qui ont des incidences sur la qualité de la vérification et, conséquemment, elle réduit le fardeau de la conformité sur les cabinets faisant l'objet des inspections du CCRC.

L'attention des inspections récurrentes du CCRC pour les cabinets régionaux ou locaux a continué à porter sur l'exécution des missions de vérification; toutefois, le CCRC a limité la vérification des éléments du contrôle qualité (comme les ressources humaines ou l'acceptation du client) aux cas où des problèmes avaient été relevés ou lorsque le cabinet avait apporté des modifications importantes à ses processus. Dans le cas des nouvelles inspections, le CCRC a passé plus de temps à évaluer les contrôles qualité du cabinet. L'approche était, rappelons-le, fondée sur le risque.

La nouvelle méthodologie d'inspection des cabinets régionaux ou locaux a permis des inspections plus ciblées. Elle a permis au CCRC d'effectuer les inspections plus efficacement et de réaliser des gains de productivité importants.

Comme dans le cas des cabinets nationaux, le CCRC a constaté plusieurs exemples d'excellent travail de vérification par les cabinets régionaux ou locaux dans les dossiers qu'il a examinés en 2009.

Plusieurs des principaux problèmes découverts lors des inspections des cabinets nationaux et mentionnés plus haut ont aussi été découverts au cours des inspections des cabinets régionaux ou locaux.

Le CCRC a constaté deux autres problèmes importants relativement aux cabinets régionaux ou locaux :

- Un manquement dans la planification de la vérification des transactions inhabituelles.
- Le besoin de plus de documentation du client dans le cas des transactions complexes.

Dans le cadre de ses examens, le CCRC a découvert que cinq missions de vérification n'avaient pas été menées conformément aux NVGR. En outre, des améliorations de la stratégie de vérification ont été nécessaires afin de se conformer entièrement aux NVGR pour un petit nombre de missions. Les états financiers de deux missions n'étaient pas conformes aux PCGR. Un travail additionnel de vérification est nécessaire pour déterminer si les états financiers d'un petit nombre de missions de vérification devraient être retraités.

Mesures correctrices

À la suite des examens de 2009, le CCRC a imposé des exigences à deux cabinets.

En outre, six cabinets qui avaient fait l'objet d'exigences à la suite des inspections du CCRC en 2008 ont eu des inspections de suivi en 2009 qui ont amené le CCRC à retirer ces exigences.

Une requête en révision a débuté en 2008 et a été réglée en 2009 par l'acceptation, par le cabinet, des exigences imposées par le Conseil.

Rapport

À la suite de chaque inspection, le CCRC envoie à chaque cabinet un rapport confidentiel contenant ses constatations, ses recommandations et d'autres observations. Les

cabinets sont tenus de mettre en application ces recommandations, à la satisfaction du CCRC, dans un délai prescrit (normalement 180 jours).

Dans ses rapports d'inspection pour 2009, le CCRC a, pour la première fois, fait ressortir les trois ou cinq principales recommandations qui auraient le plus d'incidence sur l'amélioration de la qualité de la vérification, incluant des suggestions sur la mise en œuvre des recommandations. Le CCRC croit que si les cabinets font un suivi approprié des principaux domaines relevés, plusieurs des problèmes qu'il a constatés seront résolus.

Le CCRC fait un rapport public des résultats de ses inspections au moins une fois par an, mais n'identifie ni le cabinet, ni les sociétés. En vertu des règles du CCRC, si celui-ci devait imposer les sanctions les plus sévères à un cabinet de vérification, il le signalerait aux commissions des valeurs mobilières concernées et à tous les émetteurs assujettis qui sont des clients de ce cabinet. De telles sanctions n'ont pas été imposées en 2009. Le rapport public de 2009 sera publié au cours de la première semaine d'avril 2010 et sera affiché sur le site Web du CCRC au www.cpab-ccrc.ca.

Aperçu et champ d'application

Le mandat du CCRC est de favoriser une vérification indépendante de haute qualité, qui contribue à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis. Il l'accomplit en examinant des cabinets de vérification qui vérifient des émetteurs assujettis au Canada, directement ou en collaboration avec les autorités de réglementation provinciales ou étrangères.

Chaque année, le CCRC examine tous les cabinets qui vérifient au moins 100 émetteurs assujettis. Il examine également, au moins tous les deux ans, les cabinets comptant de 50 à 99 émetteurs assujettis au nombre de leurs clients de vérification. Au cours d'une période de trois ans, la majorité des cabinets inscrits au Public Company Accounting Oversight Board sont inspectés. Quant au reste des cabinets de vérification participants canadiens, le CCRC s'appuie essentiellement sur son examen des résultats des inspections de la qualité effectuées par les organismes comptables provinciaux compétents, c'est-à-dire les ordres/instituts de comptables agréés ou les associations de comptables généraux licenciés, bien qu'il ait parfois inspecté lui-même certains de ces cabinets directement, comme il en a le pouvoir.

Lorsqu'un cabinet participant est domicilié dans un autre pays, le CCRC va, en fonction de la consistance de l'activité de réglementation de la vérification dans ce pays, s'efforcer de se fier à cet organisme de réglementation. Il est cependant probable qu'au moins, le CCRC voudra effectuer quelques examens des dossiers de vérification relatifs aux émetteurs assujettis canadiens.

Au cours des six dernières années, le CCRC a inspecté six fois chacun des cabinets nationaux. Au cours de cette période, le CCRC a inspecté au moins trois fois chacun des cabinets faisant la vérification de plus de 50 émetteurs assujettis et quatre fois la majorité des cabinets.

Sommaire de nos résultats d'exploitation et perspectives

Le présent rapport de gestion présente un sommaire des résultats d'exploitation du CCRC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. S'y trouvent également les perspectives pour 2010 et les développements et risques actuels qui touchent l'organisation.

Aperçu

Le CCRC est une société indépendante, sans but lucratif et sans capital-actions, constituée sous régime fédéral. Établi en 2003, l'organisme a pour mission de contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada en favorisant une vérification indépendante de haute qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les vérificateurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient inscrits et en règle auprès du CCRC. Le CCRC s'acquitte de ce mandat en effectuant des inspections auprès des cabinets soumis à son programme de surveillance, directement ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.

Au 31 décembre 2009, 294 cabinets d'experts-comptables étaient inscrits auprès du CCRC à titre de participants, et tous étaient en règle. À la fin de

l'exercice 2008, ce nombre s'élevait à 272 cabinets. Cette augmentation de 8 % est principalement attribuable aux nouvelles inscriptions de cabinets d'experts-comptables étrangers qui assurent la vérification d'émetteurs assujettis canadiens ou qui prévoient le faire à l'avenir.

Résultats d'exploitation

Le CCRC est financé entièrement par des émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC facture des frais aux cabinets de vérification, étant entendu que ces derniers facturent ensuite leurs clients émetteurs assujettis. Depuis sa création et jusqu'à la dernière année inclusivement, le taux de cotisation du CCRC s'établissait à 1,6 % des honoraires de vérification facturés par ces cabinets à leurs clients émetteurs assujettis, le montant minimum étant de 1 000 \$. En 2009, 105 cabinets de vérification ont payé le montant minimum. Il existe un taux réduit pour les cabinets étrangers participants qui sont surveillés par un programme dans leur territoire de compétence. Le montant de frais du CCRC est conçu pour couvrir ses coûts d'exploitation annuels et pour créer une réserve raisonnable en cas d'imprévu.

En 2009, les cotisations annuelles ont totalisé 13,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5,4 % par rapport à 2008. Cette hausse



est attribuable à l'augmentation des produits rattachés aux honoraires de vérification déclarés par les cabinets de vérification participants.

Les principales charges de fonctionnement du CCRC sont les salaires et les avantages sociaux de son personnel de vérification et de gestion, qui se sont élevés à 8,7 millions de dollars, soit 66 % du total des charges de 13,2 millions de dollars, avant les frais de restructuration, en 2009. La mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle, conformément à ce qui est énoncé dans le plan des ressources

humaines, devrait entraîner une hausse de la productivité grâce au rééquilibrage du personnel de vérification.

Sans compter les salaires et les avantages sociaux et les frais de restructuration, les charges de fonctionnement ont augmenté d'environ 19 % pour se chiffrer à 4,5 millions de dollars, par rapport aux charges de 2008, lesquelles se chiffraient à 3,8 millions de dollars. L'augmentation de ces autres charges était attribuable au coût plus élevé des services professionnels, surtout des dépenses de recrutement

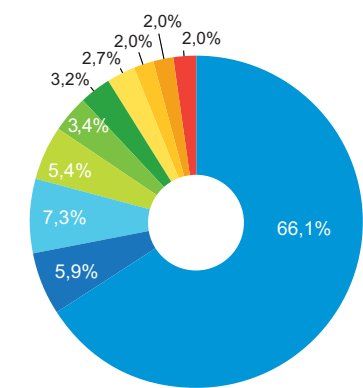
et des frais plus importants des services d'administrateurs et de conseillers juridiques. Sans compter les frais de restructuration, le résultat net de l'exercice en 2009 était nul.

Les frais de restructuration de 1,4 million de dollars en 2009 étaient principalement liés à des indemnités de départ occasionnées par le remaniement de l'équipe de direction à la suite de l'initiative des ressources humaines lancée par le CCRC dans le cadre de son nouveau plan stratégique.

Flux de trésorerie et liquidités

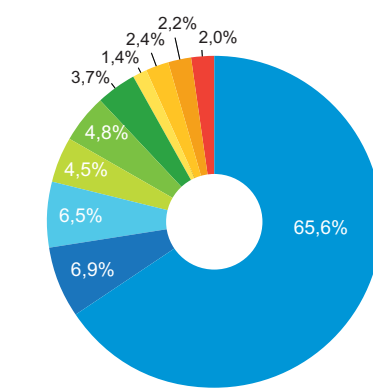
Les sorties nettes en 2009 se sont élevées à 3,0 millions de dollars (2008 - 1,2 million de dollars) principalement pour l'achat d'investissements à court terme de 3,0 millions. Au 31 décembre 2009, le CCRC était en bonne santé financière, son fonds de roulement se chiffrant autour de 2,7 millions de dollars (2008 - 4,2 millions de dollars).

Dépenses importantes, avant la restructuration, par type (en milliers de dollars)



2009

● Salaires et charges sociales	8 736 \$
● Déplacements	780 \$
● Services professionnels	971 \$
● Honoraires et frais des administrateurs	712 \$
● Frais administratifs et généraux	452 \$
● Frais d'occupation	424 \$
● Services juridiques	361 \$
● Assurances	266 \$
● Formation continue	262 \$
● Amortissement	267 \$



2008

● Salaires et charges sociales	7 201 \$
● Déplacements	758 \$
● Services professionnels	708 \$
● Honoraires et frais des administrateurs	495 \$
● Frais administratifs et généraux	522 \$
● Frais d'occupation	405 \$
● Services juridiques	156 \$
● Assurances	266 \$
● Formation continue	239 \$
● Amortissement	216 \$

Perspectives pour 2010

Compte tenu du climat économique difficile et de l'adoption imminente de nouvelles normes internationales, le CCRC doit faire évoluer sa méthodologie d'inspection, ses systèmes et processus ainsi que son personnel s'il veut continuer d'offrir des services de surveillance aptes à répondre aux besoins des parties intéressées et de la communauté internationale, tout en poursuivant la réalisation de son mandat. Cette transition représente une évolution qui aura lieu au cours des trois prochaines années.

Des investissements importants dans la gestion des ressources humaines, la méthodologie d'inspection, les technologies et systèmes, les relations avec les intervenants et les affaires réglementaires sont faits par le CCRC afin d'offrir des services pertinents et de qualité à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial pour le 21^e siècle. Cette initiative répond à la nécessité de faire évoluer la méthodologie d'inspection du CCRC pour la rendre plus stratégique, mieux capable d'évaluer les risques et dotée d'une pertinence accrue pour les cabinets comptables participants. Cette nouvelle méthodologie comporte les points suivants : rencontrer les cabinets de vérification pour discuter des répercussions actuelles et possibles de l'économie sur la qualité de la vérification, se concentrer davantage sur l'uniformité et l'efficacité des inspections, assurer une analyse du risque plus rigoureuse des cabinets participants et des dossiers en vue de leur sélection, établir une base de données des constatations provenant des rapports d'inspection, assurer une interaction accrue avec les organismes de réglementation étrangers, inspecter un plus grand nombre de cabinets et accroître la communication avec les cabinets participants tout au long de l'année.

Le CCRC augmentera ses activités d'inspections afin d'inclure plus de cabinets régionaux et locaux et d'approfondir l'étendue des inspections dans les cabinets d'envergure nationale. À partir d'une base de 34 inspections de cabinets en 2009 (exclusion faite des 19 inspections de suivi réalisées en 2009), le CCRC

a fixé un objectif de 50 inspections de cabinets par année d'ici 2012. À cela s'ajoutent des inspections supplémentaires de cabinets étrangers et de cabinets inspectés par des organismes de réglementation provinciaux, au moyen d'examins ciblés selon les risques. Une augmentation des ressources disponibles pour l'inspection et une méthodologie d'inspection adaptée aux cabinets régionaux et locaux seront essentielles à la mise en place de cette initiative. Les modifications à la méthodologie d'inspection, à la structure de direction et à la structure organisationnelle entraîneront d'importantes hausses de productivité, permettant au personnel du CCRC d'effectuer un plus grand nombre d'inspections dans un certain délai, ce qui devrait atténuer en partie le coût entraîné par l'augmentation du nombre d'inspections.

On s'attend à ce que les pressions à la baisse des honoraires de vérification, entraînées par le climat économique, entraînent un effritement de la base d'honoraires du CCRC en 2010 et au cours des années subséquentes. Outre l'érosion de la base d'honoraires du CCRC, on s'attend à une augmentation des coûts (sur deux ans) associés à la formation ponctuelle sur les normes internationales d'information financière (IFRS), aux initiatives législatives et aux bureaux de Vancouver et de Montréal. Une augmentation du personnel affecté aux technologies de l'information et aux questions législatives en 2009 devrait accroître les capacités, mais on s'attend à ce que la diminution des honoraires de services professionnels entraîne des économies



équivalentes. Le montant total des dépenses du CCRC, hormis les salaires et les dépenses ponctuelles, devrait être similaire aux montants des années antérieures.

Pour 2010, les produits sont prévus à 15,2 millions de dollars pour couvrir les charges de fonctionnement, par rapport aux produits de 13,2 millions de dollars en 2009. Les frais annuels perçus par le CCRC auprès des cabinets de vérification passeront de 1,6 % à 2,0 %, afin de couvrir les charges de fonctionnement prévues du CCRC en 2010. Les charges de fonctionnement du CCRC en 2010 ont été prévues à 15,2 millions de dollars. C'est une augmentation de 15 % des charges de fonctionnement totales de 13,2 millions de dollars, avant la restructuration en 2009. Outre les augmentations de salaire annuel d'environ 3 %, on s'attend à une augmentation des charges pour les frais exceptionnels susmentionnés par rapport aux bureaux de Vancouver et de Montréal que le CCRC prévoit ouvrir. Le CCRC prévoit qu'il sera en mesure de réaliser ses initiatives au cours des prochaines années et d'améliorer sa capacité à titre d'organisme de réglementation stratégique sans augmentation additionnelle de son taux de cotisation. La restructuration organisationnelle des ressources humaines a été financée à même les réserves de l'organisation, ces dernières devant être renflouées dans les années à venir.

En 2010, le CCRC aura des dépenses en immobilisations d'environ 300 000 \$ pour mettre à

jour son infrastructure des technologies de l'information et ses systèmes d'information.

Principaux risques et incertitudes

L'actif le plus important du CCRC est sa réputation à titre d'organisme de réglementation de la vérification efficace. Les facteurs présentant des risques importants sont les forces politiques, économiques, sociales et technologiques, qui peuvent avoir d'importantes répercussions sur la mission, la vision et les facteurs de réussite déterminants du CCRC. Les risques stratégiques touchant le CCRC concernent les risques de l'adoption de lois qui ne seraient pas favorables à la réalisation de son mandat. En ce sens, le paysage législatif au Canada est complexe. En ce qui concerne les incertitudes économiques actuelles, il y a un risque accru de défaillances au niveau de la gouvernance d'entreprise, de l'information financière et des vérifications, ce qui peut entraîner une perte de confiance dans le CCRC. Parmi les autres risques, mentionnons le vieillissement de la main-d'œuvre dans le domaine de la comptabilité et le manque de professionnels expérimentés en matière d'IRFS. Du point de vue technologique, la sécurité des données est d'une importance capitale. Le CCRC partage la responsabilité à l'égard de la confiance qu'inspirent les marchés publics avec une grande variété de personnes et d'organisations, notamment des organismes gouvernementaux, d'autres organismes de réglementation et des professionnels.

En réponse aux risques et au ralentissement économique susmentionnés, le CCRC continue d'appliquer des stratégies pour minimiser ces risques grâce à l'efficacité de ses opérations, à une restructuration et à l'amélioration de son fonctionnement afin de répondre à ses risques d'exploitation, au renforcement du dialogue avec les cabinets de vérification participants et aux meilleures efficacités d'exploitation atteintes par les modifications effectuées à sa stratégie de vérification. Un des défis les plus importants auquel fait face le CCRC au cours des deux prochaines années et de s'assurer que son personnel d'inspection a reçu une formation suffisante en IFRS. Le CCRC a mis en place un programme de formation approfondi et il développe d'autres stratégies afin de garantir qu'il sera prêt à surmonter ces défis.

Dans son évolution à titre d'organisme de réglementation, le CCRC prend plus conscience de l'obligation de reddition de comptes qui fait partie de sa mission. Pour réussir, le CCRC doit renforcer la reddition de comptes à tous les paliers de l'organisation afin que les rôles, responsabilités et interdépendances de chaque division et de chaque personne soient clairs. Le CCRC a ajouté des ressources dans ses services des inspections, des normes et consultations, des technologies de l'information et des ressources humaines afin de renforcer son aptitude à répondre aux risques posés par le contexte extérieur et intérieur de ses activités, à réaliser sa mission et à remplir son mandat.

Énoncé de la responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de tous les renseignements, financiers ou autres, présentés dans le présent rapport annuel relève de la direction du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC).

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, en se fondant sur ses meilleures estimations et ses meilleurs jugements en fonction de l'information disponible. Les principales conventions comptables sont décrites à la note complémentaire 2. Les informations financières contenues dans le présent rapport annuel concordent avec celles qui sont présentées dans les états financiers.

La direction s'est acquittée de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières en mettant en œuvre des systèmes de contrôle des procédures internes et de la comptabilité. Ces systèmes assurent une protection raisonnable des biens contre la perte ou une utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration a mis sur pied un comité de vérification pour le secondar dans ces responsabilités. Les membres du comité de vérification ont rencontré les vérificateurs, tant en présence qu'en l'absence de la direction, afin de passer en revue les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres de l'organisme provincial de réglementation de la vérification ont retenu les services du cabinet Cowperthwaite Mehta pour vérifier les états financiers du CCRC et pour exprimer leur opinion de vérificateur sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers. Ils ont eu accès sans restriction au conseil d'administration et à la direction pour discuter de questions touchant la vérification. Le comité de vérification procède chaque année à une évaluation officielle de la performance des vérificateurs et fait une recommandation aux membres de l'organisme provincial de réglementation de la vérification concernant la reconduction de leur mandat pour l'exercice suivant.



Brian A. Hunt, FCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL



John Mastrella, CA
DIRECTEUR DES RELATIONS INTERPROVINCIALES
ET DIRECTEUR FINANCIER

*Aux membres,
Canadian Public Accountability Board/
Conseil canadien sur la reddition de comptes*

Nous avons vérifié le bilan du Conseil canadien sur la reddition de comptes/ Canadian Public Accountability Board au 31 décembre 2009, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Conperthwaite Mehta

COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

*16 FÉVRIER 2010
TORONTO, ONTARIO*

<i>Au 31 décembre</i>	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 426 418 \$	4 417 972 \$
Placements à court terme (note 5)	3 000 000	—
Débiteurs	19 270	41 904
Taxe sur les produits et services à recouvrer	58 538	42 068
Charges payées d'avance	106 172	63 317
	4 610 398	4 565 261
Immobilisations corporelles (note 6)	906 702	773 739
	5 517 100 \$	5 339 000 \$

PASSIF

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer	1 954 762 \$	328 853 \$
Avantages locatifs incitatifs non amortis	338 492	403 199

Actif net

Investi en immobilisations corporelles	906 702	773 739
Non affecté	2 317 144	3 833 209
	3 223 846	4 606 948
	5 517 100 \$	5 339 000 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :



, ADMINISTRATEUR

Nick Le Pan, PRÉSIDENT



, ADMINISTRATRICE

Wendy K. Dobson, VICE-PRÉSIDENTE

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2009		2008	
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif net – début de l'exercice :	773 739 \$	3 833 209 \$	4 606 948 \$	2 977 069 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(266 702)	(1 116 400)	(1 383 102)	1 629 879
Acquisition d'immobilisations corporelles	399 665	(399 665)	—	—
Actif net – clôture de l'exercice	906 702 \$	2 317 144 \$	3 223 846 \$	4 606 948 \$

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations des cabinets		
de vérification participants	13 137 507 \$	12 459 755 \$
Frais afférents aux Avis d'intention		
de participer des cabinets	73 005	24 000
Produit d'intérêts	28 796	112 946
	13 239 308	12 596 701
CHARGES		
Salaires et charges sociales	8 735 705	7 201 106
Déplacements	780 088	758 269
Services professionnels	971 278	707 704
Honoraires et frais des administrateurs	712 266	495 192
Frais administratifs et généraux	451 540	521 940
Frais d'occupation	424 106	405 417
Services juridiques	361 090	155 827
Assurances	265 693	265 825
Formation continue et frais		
d'affiliation professionnelle	262 301	239 154
Amortissement d'immobilisations corporelles	266 702	216 388
Restructuration (note 9)	1 391 641	—
	14 622 410	10 966 822
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 383 102)\$	1 629 879 \$

État des flux de trésorerie

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 383 102) \$	1 629 879 \$
Réintégration (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	266 702	216 388
Amortissement des avantages locatifs incitatifs	(64 707)	(58 204)
Variation nette des éléments sans effet sur le fonds de roulement (note 10)	1 589 218	(436,143)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	408 111	1 351 920
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(3 000 000)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	(399 665)	(162 776)
Trésorerie utilisée dans des activités d'investissement	(3 399 665)	(162 776)
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés (utilisés) de l'exercice	(2 991 554)	1 189 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	4 417 972	3 228 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie – clôture de l'exercice	1 426 418 \$	4 417 972 \$

1. L'organisation

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)/Canadian Public Accountability Board (CPAB) est constitué en société sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le CCRC a pour mission de contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des sociétés ouvertes en favorisant une vérification indépendante et de haut calibre. Le CCRC s'acquitte de cette mission principalement en établissant les exigences visant la participation des cabinets-comptables qui vérifient les émetteurs assujettis au Canada et en appliquant un processus efficace d'inspection de la qualité des cabinets de vérification participants.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables suivies pour la préparation de ces états financiers sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités ainsi que des certificats de placement garantis dont la date d'échéance n'excède pas 90 jours et dont la valeur ne risque pas de changer de façon considérable.

Constatation des produits

Le CCRC impose deux types de frais aux cabinets d'experts-comptables : les frais afférents à l'Avis d'intention de participer, facturés aux cabinets d'experts-comptables qui présentent une première demande en vue de devenir cabinets de vérification participants et une cotisation annuelle de participation, payée par les cabinets de vérification participants. Tous ces frais sont établis de manière à permettre au CCRC de recouvrer ses coûts et de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'Avis d'intention de participer sont des frais fixes établis en fonction du nombre d'émetteurs assujettis clients du cabinet à la date d'inscription. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont perçus et le cabinet est inscrit.

La cotisation annuelle est fonction des produits que le cabinet de vérification participant tire des services de vérification fournis à ses clients émetteurs assujettis. Facturées annuellement, les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. En 2009, la cotisation correspond à 1,6 % des honoraires de vérification facturés par les cabinets participants à leurs clients émetteurs assujettis, ou un minimum de 1 000 \$.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service.

La durée de vie estimative est évaluée comme suit :

<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	<i>10 ans</i>
<i>Infrastructure de la TI et réseaux</i>	<i>4 years</i>
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>2 – 3 ans</i>
<i>Améliorations locatives</i>	<i>Sur la durée du bail</i>

Contrats de location

Tous les contrats de location du CCRC sont des contrats de location-exploitation. La période initiale d'occupation gratuite de sept mois et la prime incitative reçue au moment où le bail du bureau de Toronto a été conclu constituent un avantage qui a été reporté et qui est constaté selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés au cours des périodes considérées.

Les chiffres réels pourraient différer de manière importante de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements s'imposent, ceux-ci sont présentés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Le CCRC répartit son actif financier et son passif financier dans les catégories suivantes :

Détenus à des fins de transaction – Cette catégorie comprend les liquidités et les certificats de placement garantis. Ceux-ci sont présentés dans le bilan à leur juste valeur et les variations de celles-ci sont reconnues dans l'état des résultats.

Autres actifs et passifs financiers – Ces autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût, se rapprochant ainsi de leur juste valeur en raison de leur caractère à court terme.

3. Modifications apportées aux conventions comptables

L'ICCA a publié les révisions apportées au manuel de l'ICCA, portant sur les organismes sans but lucratif. Les normes en vigueur depuis le 1er janvier 2009 qui s'appliquent au CCRC sont les suivantes :

Chapitre 1000

Dans les concepts relatifs aux états financiers, la définition d'un actif ainsi que le critère de reconnaissance ont été révisés. Par conséquent, certains montants auparavant reconnus dans le bilan pourraient ne plus l'être. L'adoption de cette convention n'a pas eu d'incidence sur le CCRC.

Chapitre 1535

Les informations à fournir concernant le capital exigent la divulgation de renseignements qualitatifs et quantitatifs permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et processus de gestion du capital de l'organisation. L'adoption de ces recommandations exige des divulgations additionnelles, lesquelles sont présentées à la note 11, Gestion du capital.

Chapitre 4470

La divulgation de frais imputés exige certaines divulgations lorsque des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement sont imputés aux charges de programme. L'adoption de cette convention n'a pas eu d'incidence sur le CCRC en 2009.

Chapitre 4400

Il n'est plus nécessaire pour les organisations sans but lucratif de présenter, dans leurs états financiers, l'actif net investi en immobilisation comme un élément distinct de l'actif net. Cette divulgation étant importante, le CCRC ne modifiera pas la convention actuelle.

4. Instruments financiers et risques

Les instruments financiers du CCRC comprennent les liquidités et les placements dans des certificats de placement garantis dans des comptes maintenus par des banques à charte canadiennes, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers ne sont pas exposés à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit et la valeur comptable de ces montants se rapproche de leur juste valeur.

5. Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des certificats de placement garantis (CPG) dont la date d'échéance excède 90 jours, à savoir :

	2009	2008
CPG – 1,1 %, date d'échéance le 23 décembre 2010	2 000 000 \$	— \$
CPG – 0,5 %, date d'échéance le 23 juin 2010	1 000 000	—
	3 000 000	—
Intérêts courus	14 129	—
	3 014 129 \$	— \$

Les placements dans les certificats de placement garantis sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Le revenu d'intérêts courus s'élevant à 14 129 \$ est inclus dans les débiteurs.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont les suivantes :

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Net	2008 Net
Mobilier et matériel de bureau	495 542 \$	(288 130) \$	207 412 \$	252 030 \$
Infrastructure de la TI et réseaux	828 268	(485 165)	343 103	135 845
Logiciels	114 985	(112 992)	1 993	9 072
Matériel de bureau et matériel informatique	102 772	(45 898)	56 874	14 601
	1 541 567 \$	(932 185) \$	609 382	411 548
Améliorations locatives, net			297 320	362 191
			906 702 \$	773 739 \$

7. Facilité de crédit bancaire

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 000 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Les montants dus dans le cadre de la facilité de crédit sont remboursables à vue. Aucun actif n'a été donné en garantie de la facilité de crédit et aucuns frais ne sont engagés tant que la facilité de crédit n'est pas utilisée. Aux 31 décembre 2009 et 2008, aucun montant n'était dû sur la facilité de crédit.

8. Actif net investi en immobilisations corporelles

L'excédent des charges sur les produits affecté à l'actif net investi en immobilisations corporelles se compose des éléments suivants :

	2009	2008
Amortissement d'immobilisations corporelles	266 702 \$	216 388 \$

9. Restructuration

Durant 2009, le CCRC a comptabilisé des charges de restructuration d'environ 1,4 million de dollars, constituées principalement de frais de départ en lien avec la mise en application d'une initiative en ressources humaines et d'autres initiatives stratégiques. Au 31 décembre 2009, il restait près de 1,1 million de dollars de ces frais à payer, lesquels sont inclus dans les crédettes et charges à payer.

10. Variations des éléments sans effet sur le fonds de roulement

Les variations des éléments sans effet sur le fonds de roulement sont expliquées en détail ci-après :

	2009	2008
Débiteurs	22 634 \$	(7 367) \$
Taxe sur les produits et services à recouvrer	(16 470)	(3 074)
Charges payées d'avance	(42 855)	35 771
Créditeurs et charges à payer	1 625 909	(461 473)
	1 589 218 \$	(436 143) \$

11. Gestion du capital

Dans sa gestion du capital, le CCRC met l'accent sur les liquidités disponibles pour ses activités. Le CCRC vise, en fait, à disposer de suffisamment de liquidités pour pouvoir continuer à fonctionner malgré une situation défavorable ayant des conséquences financières, et à les fournir en ayant toute la flexibilité pour faire avancer les choses. L'on tient compte de la nécessité d'avoir suffisamment de liquidités dans la préparation d'un budget annuel et dans la surveillance de la trésorerie et des résultats réels d'exploitation en comparaison avec le budget. Au 31 décembre 2009, le CCRC avait atteint son objectif, soit d'avoir suffisamment de liquidités afin de s'acquitter de ses obligations avec de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se chiffrant à près de 1,4 million de dollars (2008 – 4,4 millions de dollars) et des placements à court terme s'élevant à 3 millions de dollars (2008 – nil).

12. Engagements

Le CCRC a conclu des contrats de location-exploitation concernant le matériel informatique. En vertu de ces contrats, les paiements totaux pour 2010 sont d'environ 15 000 \$. Le CCRC prévoit conclure de nouveaux contrats de location-exploitation à l'expiration des contrats actuels.

Le CCRC a conclu un bail de dix ans pour ses bureaux de Toronto en 2004. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est associée à ce bail et il n'y a pas d'améliorations apportées aux lieux. Le loyer annuel est d'environ 165 000 \$ pour les cinq premières années, et de 180 000 \$ pour les cinq années suivantes. La part du CCRC pour les frais d'exploitation de l'édifice est actuellement estimée à 272 000 \$ par année.

13. Statut fiscal

Le CCRC étant une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1) (L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu du Canada.

14. Changements futurs en comptabilité

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités publiantes, sous réserve de certaines exceptions dont les organisations sans but lucratif, devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) comme principes comptables généralement reconnus du Canada à compter du 1er janvier 2011. Le CNC se penche actuellement sur des solutions de rechange pour les organisations qui n'ont pas l'obligation d'adopter les IFRS, principalement les organisations sans but lucratif. Le CCRC évaluera les répercussions des diverses options possibles dès que l'information sera disponible.

Renseignements sur la société

Équipe de direction

Brian A. Hunt

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. HUNT A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES LE 1ER MARS 2009. IL A PARTICIPÉ À LA MISE SUR PIED DU CCRC ET A SIÉGÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS SA CRÉATION. AVANT D'OCCUPER SES FONCTIONS ACTUELLES AU CCRC, M. HUNT ÉTAIT PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE L'ONTARIO.

Kenneth J.A. Vallillee

PREMIER VICE-PRÉSIDENT DES INSPECTIONS

AVANT DE REJOINDRE LE CCRC, M. VALLILLEE A ÉTÉ PENDANT TROIS ANS PREMIER VICE-PRÉSIDENT, FINANCES D'UNE IMPORTANTE BANQUE CANADIENNE. AUPARAVANT, IL A ÉTÉ DIX ANS ASSOCIÉ ET DIRECTEUR DES NORMES COMPTABLES POUR LE CANADA D'UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL. M. VALLILLEE A ÉTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE DU CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES DE JUIN 2008 À FÉVRIER 2009.

Galt Arthur

VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

M. GALT ARTHUR EST ASSOCIÉ À LA RETRAITE DE DELOITTE & TOUCHE LLP. SA SPÉCIALITÉ CONSISTAIT À FOURNIR DES SERVICES DE CERTIFICATION À DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES ET DE PLACEMENT AINSI QUE DES SERVICES DE VÉRIFICATION ET DE CERTIFICATION INFORMATIQUE. IL A DIRIGÉ LE SERVICE DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE DU CABINET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Donald J. Cockburn

VICE-PRÉSIDENT

M. COCKBURN EST ASSOCIÉ À LA RETRAITE DE ERNST & YOUNG LLP, OÙ PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES, IL A ÉTÉ CONSEILLER SUR DES QUESTIONS DE VÉRIFICATION AUPRÈS DES ÉQUIPES DE MISSION. IL ÉTAIT MEMBRE DU CORPS PROFESSORAL DE L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO, OÙ IL A ENSEIGNÉ LA VÉRIFICATION AU PREMIER ET AU DEUXIÈME CYCLE.

Kam Grewal

VICE-PRÉSIDENT DES NORMES

AVANT DE JOINDRE LES RANGS DU CCRC, M. GREWAL TRAVAILLAIT AU BUREAU NATIONAL DE PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP, OÙ IL PRODIGUAIT DES CONSEILS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ, DE CERTIFICATION ET D'INFORMATION FINANCIÈRE. IL A EXERCÉ SES FONCTIONS DANS DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉS TELS QUE LA TECHNOLOGIE, LES COMMUNICATIONS ET LA FABRICATION. M. GREWAL EST RESPONSABLE DES NORMES AU SEIN DU CCRC.

Marial Stirling

VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE-CONSEIL

MME STIRLING EST AVOCATE ET CA ET POSSÈDE UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉE. ELLE A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES AVANT DE JOINDRE LE CCRC, NOTAMMENT CHEZ OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP, À L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS (NORMES COMPTABLES), AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA ET PENDANT PLUSIEURS ANNÉES DANS UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INTERNATIONAL.

John Mastrella

DIRECTEUR DES RELATIONS INTERPROVINCIALES ET DIRECTEUR DES FINANCES

AVANT DE JOINDRE LE CCRC EN 2007, M. MASTRELLA A ÉTÉ CADRE SUPÉRIEUR EN FINANCES D'UN CERTAIN NOMBRE DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES SECTEURS SUIVANTS : DISTRIBUTION, IMMOBILIER, AÉROSPATIAL, TECHNOLOGIE ET HÔTELLERIE. AVANT D'EXERCER SES FONCTIONS DANS L'INDUSTRIE, M. MASTRELLA TRAVAILLAIT CHEZ KPMG LLP À TORONTO.

Administrateurs

Nick Le Pan

PRÉSIDENT DU CONSEIL

ANCIEN SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU BUREAU DU SUPERINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, OTTAWA, ONTARIO.

Wendy K. Dobson¹

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

PROFESSEURE ET CODIRECTRICE DE L'INSTITUTE FOR INTERNATIONAL BUSINESS, JOSEPH L. ROTMAN SCHOOL OF MANAGEMENT, UNIVERSITÉ DE TORONTO, TORONTO, ONTARIO.

Robert Bertram²

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, TORONTO, ONTARIO.

Ian Bourne²

PRÉSIDENT DU CONSEIL, BALLARD POWER INC., ADMINISTRATEUR DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES DE TRANSALTA CORPORATION, CALGARY, ALBERTA.

Ken Crump¹

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COAST WHOLESALE APPLIANCES INCOME FUND ET SIÈGE AU CONSEIL DE COMMUNITY LIVING BRITISH COLUMBIA, OÙ IL OCCUPE LA FONCTION DE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Guy Fréchette¹

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE ERNST & YOUNG LLP ET ASSOCIÉ DIRECTEUR POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Ronald G. Gage¹

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, ERNST & YOUNG LLP, TORONTO, ONTARIO.

Gary Porter²

ANCIEN DIRECTEUR ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PLACEMENTS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, ET CO-FONDATEUR RETRAITÉ DE PORTER HÉTU INTERNATIONAL, BROCKVILLE, ONTARIO.

Jocelyn Proteau²

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB ET ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA, DE LA FINANCIÈRE STANDARD LIFE INC. ET DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE, MONTRÉAL, QUÉBEC

Alain Rhéaume²

FONDATEUR ET ASSOCIÉ RESPONSABLE, TRIO CAPITAL INC., ANCIEN SOUS-MINISTRE DES FINANCES, QUÉBEC ET ANCIEN PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION, MICROCELL TELECOMMUNICATIONS, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Peter W. Roberts¹

ANCIEN DIRECTEUR DES FINANCES DE SIERRA WIRELESS, INC., ANCIEN PRÉSIDENT DE L'INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF BRITISH COLUMBIA ET PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA, WEST VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Personne-ressource

Marial Stirling

VICE-PRÉSIDENTE ET AVOCATE-CONSEIL

CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 150 YORK STREET, SUITE 200 BOÎTE 90, TORONTO, ONTARIO M5H 3S5
TÉLÉPHONE : 416.913.8260
TÉLÉCOPIEUR : 416.850.9235

Vérificateurs

Cowperthwaite Mehta

187 GERRARD STREET EAST, TORONTO, ONTARIO M5A 2E5

Conseillers juridiques

Fasken Martineau DuMoulin LLP

66 WELLINGTON STREET WEST, SUITE 4200, TORONTO DOMINION BANK, TOWER, BOÎTE 20, TORONTO-DOMINION CENTRE, TORONTO, ONTARIO M5K 1N6

J.E. (TED) NEWALL EST ARRIVÉ À LA FIN DE SON MANDAT LE 17 FÉVRIER 2009.

JANE HALFORD ET DANIEL MCMAHON ONT QUITTÉ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 22 AVRIL 2009 À LA SUITE DE MODIFICATIONS APPORTÉES À LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU CCRC.

ROBERT BERTRAM, WENDY K. DOBSON ET RONALD G. GAGE SONT ARRIVÉS À LA FIN DE LEUR MANDAT PROLONGÉ DE DIRECTEURS LE 31 DÉCEMBRE 2009, LE 16 FÉVRIER 2010 ET LE 16 FÉVRIER 2010, RESPECTIVEMENT.

1 MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

2 MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE GOUVERNANCE

AFIN D'ÊTRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, LE CCRC A CHOISI DE NE PAS IMPRIMER CE RAPPORT ANNUEL POUR DISTRIBUTION GÉNÉRALE. CE RAPPORT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION SUR LE SITE WWW.CPAB-CCRC.CA